

ANNEXE 4.1
(ART. 35.1)

DÉCLARATION SOUS SERMENT ATTESTANT QU' AUCUNE HYPOTHÈQUE NE GRÈVE LE QUOTA OU LE PRODUIT DE L'ALIÉNATION ÉVENTUELLE DU QUOTA

Je soussigné _____
(En lettres moulées)

domicilié au _____

affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis un producteur visé par le *Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec* (chapitre M-35.1, r. 290), j'exploite mon entreprise sous le nom de :

(En lettres moulées)

et je suis titulaire du quota numéro _____

(OU)

Je suis autorisé à faire la présente déclaration sous serment au nom de _____

(En lettres moulées)

personne morale ou société titulaire du quota numéro _____

2. (Si applicable) L'hypothèque mobilière inscrite au Registre des droits personnels et réels mobiliers le :

_____ sous le numéro _____
(Jj/mm/aaa)

a été radiée par l'inscription numéro _____

Note : Si plusieurs hypothèques mobilières grèvent le quota ou le produit de son aliénation éventuelle, fournir ces informations pour chacune de celles-ci.

3. À ce jour, aucune hypothèque ou aucun lien ne grève ce quota ni le produit de son aliénation éventuelle.

4. Je joins à la présente déclaration un état certifié attestant l'absence d'hypothèque ou sa radiation.

Signé à _____ le _____

(Nom de la personne qui fait la déclaration)

ASSERMENTATION

L'assermentation doit être reçue et signée par une personne habilitée à recevoir les serments. Si cette personne n'est pas avocat, notaire, juge de paix, maire, greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité, il y a lieu d'inscrire son matricule de commissaire à l'assermentation. Le déclarant ne peut agir comme commissaire à l'assermentation.

Affirmé solennellement devant moi à _____ le _____
(Ville/ Municipalité) (Jour/Mois/Année)

Signature du commissaire à l'assermentation : _____

Nom du commissaire: _____
(Nom et prénom en lettres moulées)

N^o matricule du commissaire à l'assermentation : _____